

CHARTRE DE L'ASSOCIATION BNP PARIBAS MIXCITY

septembre 2009

1. Ambition et objectifs

L'ambition de l'Association BNP Paribas MixCity est de **constituer un réseau social actif et porteur de valeur ajoutée au sein de l'entreprise.**

Elle se donne pour objectifs :

- De devenir un rouage clef pour les cadres féminins de BNP Paribas en offrant à ses adhérentes des opportunités multiples de rencontres, d'échanges, de partages d'expérience et de réflexion, en dehors de tout système d'organisation hiérarchique et contraignant.
- D'imaginer et de promouvoir de nouvelles règles du jeu afin de favoriser l'accession des femmes à des postes d'encadrement et faciliter un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle.
- D'oeuvrer avec responsabilité, dynamisme et créativité afin d'être considérée comme un réseau de référence en interne (notamment auprès des Ressources Humaines et de la Direction Générale) comme en externe (interface avec les autres réseaux féminins d'entreprise).
- De susciter et d'accompagner l'essaimage du réseau dans des entités du Groupe hors de France.

2. Qui peut être membre?

L'association se compose de:

- Membres d'honneur.
- Membres actifs ou adhérentes.

Sont membres d'honneur les personnes qui rendent ou ont rendu des services à l'association. Les membres d'honneur sont admis par l'assemblée générale sur proposition du conseil.

Peuvent être membres actifs ou adhérentes de l'association :

- a) les femmes cadres de Direction " Hors Classification " du groupe BNP Paribas ou assimilées,
- b) les femmes ayant adhéré au réseau initial,
- c) les femmes cadres ou assimilées du groupe BNP Paribas parrainées par une femme déjà adhérente.

Pour la période de lancement (octobre à décembre 2009), tout cadre de Direction ou assimilé (au sens du a) supra) a la possibilité de parrainer une à deux femmes cadres.

Les modalités et périodes de parrainage sont définies par le conseil afin de respecter un équilibre de représentativité entre les cadres de direction (ou assimilés) et les cadres (ou assimilés) dans la proportion 1/3 - 2/3.

3. Conditions d'adhésion

- Remplir la fiche d'adhésion en ligne sur le site www.association-bnpparibas-mixcity.com.
- Régler la cotisation annuelle de 30 euros.
Le renouvellement de l'adhésion s'effectue en janvier de l'année suivante.
A titre d'exception, toute adhésion faite en 2009 sera effective jusqu'au 31 décembre 2010.
- La confirmation de l'adhésion est adressée par mail*.

4. Quels sont les droits des membres ?

- Assister aux événements organisés régulièrement par l'association.
- Participer aux travaux, enquêtes éventuelles et accéder aux résultats de ces travaux.
- Accéder à l'espace privé du site de l'Association BNP Paribas MixCity.
- Proposer des sujets de réflexion, faire des suggestions pour l'établissement du programme d'évènements et l'animation du site web www.association-bnpparibas-mixcity.com.
- Parrainer une à deux femmes cadres ou assimilées du groupe BNP Paribas pendant les périodes de parrainage définies par le conseil (cf. partie 2).

5. Quels sont les engagements des membres ?

- Contribuer activement aux actions, groupes de travail et événements proposés.
- Promouvoir au quotidien la mixité et les valeurs de l'association.
- Participer à l'élargissement du réseau à l'international.

* L'article VII des statuts de l'association précise les conditions de la perte de la qualité de membre.